



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 081-218101632-20250917-2025_DEL60-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Co

Séance du 17 septembre 2025

2025/04/06

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 19
REPRESENTES	: 14
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 10 SEPTEMBRE 2025
Date d’Affichage : 10 SEPTEMBRE 2025
Secrétaire de Séance : Guy ESTRABAUD

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BARENS Janine, ROQUES Christine, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès
BANCAL Philippe par ROUQUETTE Françoise
GORIN Serge par ALBERT Corine
BERBESSOU Michel par AMALRIC André
MONNIER Laurent par GUIRAUD Marie
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine
ASSEMAT Clothilde par LOUP Karine
CAUQUIL Fabrice par CÈNES Frédéric
BRIANT Jean-Michel par MARTIN Michel
CASTAGNÉ Chantal par ROQUES Christine
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Aide financière pour l’acquisition de dispositif de lutte contre les moustiques.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'acquisition de dispositifs de lutte contre les moustiques,

Vu les dossiers de demande déposés par des administrés ci-après désignés,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mardi 9 septembre 2025,

DECIDE, Après en avoir délibéré

- **D'accorder** les aides financières ci-après détaillées :

Nom	Prénom	Adresse	Montant facture	Montant subvention accordée
JOUSSEAUME	Lydie	22 rue Galibert Ferret	149,99 €	75,00 €
BARTHAS	Paul	29 rue Poitevine	159,99 €	75,00 €
MAISON	Sophie	68 rue de la Vitarelle	179,10 €	75,00 €
CABROL	Elisabeth	4 rue de la Passade	150,00 €	75,00 €
BOUTEMY	Christophe	2 Impasse Le Vacant	169,99 €	75,00 €
			809,07 €	375,00 €

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,



Guy ESTRABAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture
 Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.